

Atelier : Climat et action internationale des collectivités

Quelles voies communes pour relever le défi climatique ?

Paris, 4 juillet 2018, 14h15-16h15

Organisé par Cités Unies France et Climate Chance

Cet atelier s'inscrivait dans les Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales 2018, dont le fil rouge portait sur le fait urbain, en lien avec l'Agenda 2030 et l'atteinte des ODD. Plus généralement, les ateliers thématiques organisés ce jour ont cherché à explorer les engagements collectifs possibles au-delà des frontières, tant les enjeux climatiques dépassent le cadre territorial et nécessitent de poursuivre collectivement la réflexion, le plaidoyer, les actions.

Il est largement reconnu que les collectivités locales sont confrontées en première ligne aux changements climatiques et aux enjeux de développement local. Dans les échanges qu'elles développent avec d'autres collectivités, d'autres territoires, elles ont à mettre en œuvre des plans climat et cherchent à intégrer les enjeux climatiques à leurs politiques publiques au regard de leurs compétences : projets en cours ou à venir de développement durable et d'aménagement du territoire. L'action internationale apparaît comme un outil dont se saisissent les collectivités territoriales pour relever les enjeux contemporains du climat et du développement durable.

En s'inspirant du Dialogue de Talanoa prôné par la présidence fidjienne de la Conférence des Parties¹, l'atelier a présenté

- dans un premier temps, les témoignages de collectivités territoriales, afin de faire connaître et partager avec les réseaux de collectivités et autres acteurs et institutions présents, les initiatives et les outils participatifs développés via leur AICT (Où en sommes-nous ? *Where are we?*).
- dans un second temps, nous avons tenté d'identifier un objectif commun pour 2019 (Où voulons-nous aller ? *Where do we want to go?*) ;
- en dernier lieu, nous avons esquissé des pistes de travail et identifié des livrables pertinents, d'ici la prochaine édition des RAICT. La question du financement des actions d'adaptation et d'atténuation a été au cœur de la réflexion (Comment voulons-nous y parvenir ? *How do we get there?*).

L'atelier s'est attaché également à répondre aux questions suivantes :

- L'action internationale des collectivités territoriales permet-elle de développer des outils efficaces en réponse aux enjeux climatiques et de mesurer l'impact des actions ?
- Ces outils facilitent-ils la mise en œuvre des agendas climat locaux ? Contribuent-ils à une appropriation de l'ODD climat et des autres ODD par l'ensemble des acteurs et des territoires ?
- Une échéance aussi brève est-elle propice à l'expérimentation d'alternatives et de solutions vertueuses ?

¹ COP24 à Katowice, Pologne, du 3 au 14 décembre 2018 : <http://cop24.katowice.eu/>

Ronan DANTEC, Sénateur de Loire-Atlantique, Président de l'Association Climate Chance et **Constance KOUKOU**, Cités Unies France ont co-animé cet atelier.

Sont intervenus notamment :

- **Cristian ESPINOSA**, Directeur des Relations internationales de la Métropole de Quito
- **Sabine MARTORELL**, cheffe de projets à l'Association Française du Conseil des Communes d'Europe (AFCCRE)
- **Timothée OURBAK**, expert finance climat et partenariats à la division climat de l'Agence Française de Développement (AFD)

Synthèse des échanges :

1. Où en sommes-nous ?

3 grands enjeux ont été abordés :

- La question du financement avec le constat qu'il reste difficile de financer des projets de coopération décentralisée sur les questions climat. Inquiétude exprimée autour de la prochaine carte financière de l'Union Européenne, qui ferait disparaître les fonds liés au « programme organisations de la société civile et autorités locales (OSCAL) ». ²
- La question du lien entre local et global : nécessité d'intégrer agendas internationaux et nationaux au niveau local par le biais de l'intégration verticale. Nécessité de développer aussi une intégration horizontale en travaillant sur la collaboration entre collectivités territoriales sur des enjeux partagés. Exemple de la Martinique, qui a élaboré un travail avec la ville de Santiago sur la gestion des mangroves.
- La nature transversale des questions climat : les enjeux climatiques doivent être intégrés à tous nos projets, quels que soient les terrains d'intervention.

2. Réactions et échanges avec les participants et la salle : difficultés de financement rencontrées par les collectivités, partage des expériences et des pratiques de coopérations climatiques, nécessité d'une gestion commune des risques entre autorités locales...

3. Vers 2019 : quelles pistes de travail et quels outils pour atteindre notre objectif commun ?

- La mise en place de dispositifs de financement adaptés aux projets de coopération climat doit être encouragée par l'ensemble des acteurs, et notamment les bailleurs de fonds.
- La nécessité d'une transition et de cadres juridiques stables a été abordée par la ville de Marseille, indispensable à l'accompagnement de la transition écologique et énergétique en cours.
- La capitalisation et la mutualisation des bonnes pratiques ainsi que la mise en réseau des collectivités sont autant d'outils pour faire réussir les coopérations climatiques actuelles et en encourager de nouvelles à l'avenir.
- Relancer la mobilisation citoyenne, et notamment la mobilisation de la jeunesse est primordial: les générations futures seront encore plus affectées par les conséquences du changement climatique, il faut

² Présentation du dispositif sur : <https://www.touteurope.eu/actualite/instrument-de-cooperation-au-developpement-icd.html>

en ce sens encourager le développement d'un leadership climatique et environnemental auprès des jeunes.

- L'établissement de stratégies de résilience et d'une gestion commune des risques entre collectivités est au cœur de ce nouveau modèle participatif et collaboratif que nous souhaitons encourager, entre acteurs locaux confrontés aux mêmes défis climatiques.

Cet atelier s'est clôturé par la présentation, en séance plénière :

- d'un « rapport d'étonnement » effectué par Joséphine RAYNAULD, Vice-présidente de CliMates³, association regroupant des étudiants et de jeunes professionnels bénévoles dans plus de 40 pays engagés dans le domaine du climat.
- et d'une synthèse de l'atelier restituée par Christel TSCHAEGLÉ, responsable Relations Internationales du Conseil départemental de l'Essonne.

- 1. Intervention de Jean-Charles Lardic, Ingénieur Général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur de la Prospective de la Ville de Marseille**
- 2. Résumé des actions menées par la ville de Quito dans le domaine des Objectifs de Développement Durable (ODD)**
- 3. Note technique de présentation des projets d'énergies renouvelables entre la région de Mopti et l'Ille-et-Vilaine**
- 4. « Rapport d'étonnement » de Joséphine Raynauld, Vice-présidente de CliMates en séance plénière**
- 5. Rapport de l'atelier par Madame Christel TSCHAEGLÉ, Responsable du service de l'action internationale, Conseil départemental de l'Essonne**

³ <https://www.weareclimates.org/>

1. Intervention de Jean-Charles LARDIC, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur de la Prospective de la Ville de Marseille

La « transition juridique », un levier à actionner collectivement pour permettre les autres transitions.

« Puisque la séance d'aujourd'hui porte sur des *outils de coopération internationale*, sur des *livrables collectifs pour 2019*, la Ville de Marseille en a un à vous présenter, et je vous propose effectivement de vous en emparer : cet outil est encore peu connu : c'est la « **transition juridique** » !

De quoi s'agit-il ?

Cette expression était facile à trouver, elle est moins facile à concrétiser et à défendre !

La « transition juridique » c'est une démarche visant à exprimer et défendre les évolutions du droit, indispensables à la mise en œuvre de la vision nouvelle du Développement Durable que nous défendons tous ici !

C'est donc à la fois une démarche de réflexion sur ces évolutions juridiques et un plaidoyer à porter ensemble auprès des Etats pour faire acter ces changements.

D'où vient cette démarche ?

Tout est parti de la Tribune libre du Maire de Marseille largement diffusée le 5 février 2016, intitulée : *Après la COP 21, libérons la créativité territoriale pour faire face aux défis climatiques*. Ce texte formule des revendications fortes en termes de gouvernance mondiale de l'environnement et de réformes des cadres juridiques nationaux et internationaux qui entravent souvent les innovations locales.

Dans son prolongement, fin 2016 suite à la MedCOP de Tanger, la Ville de Marseille et le Barreau de Marseille, ont décidé, avec quelques partenaires principalement méditerranéens, de créer une Commission de réflexion prospective sur la transition juridique. Celle-ci a très vite publié un premier « Rapport d'interpellation des Etats » qui ouvre ce vaste chantier de la transition juridique.

Depuis deux ans, Jean ROATTA, Adjoint au Maire de Marseille, membre du Bureau exécutif de Cités Unies France, Président du groupe-pays Maroc, ici présent, et moi-même présentons régulièrement cette démarche pionnière et stratégique lors de nombreuses conférences et à l'occasion de tous les évènements internationaux sur le climat (COPs, MedCOP...)

Quelle est la réalité de ce besoin de transition juridique ?

Nous avons tous exprimé la volonté de mettre en lien les ODD en les intégrant globalement dans nos politiques et en portant nos valeurs de solidarité. Pour cela, nous sommes amenés à miser sur notre inventivité et sur le potentiel de créativité de nos territoires dans le contexte de la révolution numérique : l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative et l'économie du partage, la valorisation du temps libre et des espaces publics, la coproduction du Service Public, les dématérialisations et mutualisations diverses, les hybridations de métiers et de statuts en tous genres ... ces changements sociétaux, ces changements de modes de vie, de production et de consommation, donnent naissance à de nouveaux modèles de développement local qui bouleversent nos modes de fonctionnement traditionnels et les modèles économiques qui les soutiennent.

Ces nouvelles pratiques locales sont propices à l'émergence de synergies et de solidarités tout autant qu'à la préservation des ressources naturelles ; elles sont fondées autant voire davantage sur l'humain (et les relations entre les hommes, assistées par le numérique) que sur la massification technologique : c'est une voie nouvelle vers le développement durable qu'il nous faut explorer, expérimenter, faciliter.

Le problème est que cette vision nouvelle dérange quelque peu l'« ordre établi », naturellement protégé par le droit : les acteurs locaux que nous constatons ainsi régulièrement que des innovations sociales, économiques, managériales, sont bridées, compliquées, bloquées, découragées par des carcans législatifs, administratifs, financiers et fiscaux de toute nature, au niveau national et international, qui protègent le statu quo des modèles anciens (verticaux, cloisonnés, centralisés... et à bout de souffle !), et certaines rentes de situation de ceux qui les défendent encore.

Notre toute jeune Commission a bien établi le constat que l'on ne peut pas envisager une transition énergétique, une transition numérique, une transition écologique, une transition solidaire... sans une véritable transition juridique globale qui doit conduire à des bouleversements profonds des cadres juridiques régissant nos sociétés : les pouvoirs et les vulnérabilités ayant considérablement évolué dans le monde, les besoins de protection juridique ne sont donc plus les mêmes, et ont même souvent changé de nature.

Qui est appelé à porter cette dynamique ?

Nous estimons que les acteurs locaux sont les mieux placés pour constater l'obsolescence de certains blocages juridiques, et l'inefficacité de certaines protections, afin de les dénoncer pour essayer de les réduire. Notre premier rapport, rédigé pour la COP 22, n'est qu'un début ! Ce chantier est ouvert à tous : nous attendons la participation de tous ceux qui, à un moment ou à un autre, se sont dit ou ont entendu dire : « je voudrais expérimenter cette innovation, mais ce n'est pas possible, le droit l'interdit ! ».

Voilà donc notre livrable pour 2019 : un plaidoyer pour la transition juridique, un levier essentiel à toutes les autres transitions, que nous avons commencé à « actionner » pour soutenir notre vision locale, transversale, créative et humaniste du développement durable.

Venez donc rejoindre ceux qui ont déjà reconnu et soutenu cette vision et le besoin d'une transition juridique pour la concrétiser, comme le philosophe Edgar MORIN, Bettina LAVILLE, qui étaient ici ce matin, ou Corinne LEPAGE, qui y est associée avec sa Déclaration Universelle des Droits Humains.

Je vous invite donc à prendre connaissance de cette démarche, à y participer et à contribuer à la porter collectivement auprès des Etats.

Nous remercions bien sûr déjà les réseaux de collectivités, et notamment CGLU et CUF qui nous ont déjà largement aidés à faire connaître cette initiative et les premiers travaux de notre Commission, tout comme Climate Chance (dont l'initiateur, Ronan DANTEC, est présent à mes côtés) dont la déclaration finale d'Agadir fin 2017 invite aussi les Etats à être attentifs à des réflexions nouvelles comme la transition juridique.

Nous vous encourageons tous à maintenir et renforcer votre soutien : c'est une démarche qu'il faut porter, car vous imaginez bien qu'elle peut déranger un certain nombre de lobbies.

Pour poursuivre cette discussion : transition.juridique@gmail.com.

2. Résumé des actions menées par la ville de Quito dans le domaine des Objectifs de Développement Durable (ODD) : Cristian Espinosa, Directeur des Relations internationales

Les stratégies de communication pour le développement sont des outils fondamentaux de la transformation de la société, et c'est précisément à travers l'application de méthodologies et de pratiques participatives que plusieurs entités municipales telles que CONQUITO ou l'Agence de Développement Economique de la Ville de Quito cherchent à diffuser et à sensibiliser les publics autour des thématiques du Nouvel Agenda Urbain, ainsi que des ODD.

Initiatives et outils de communication :

- Circuit des ODD

C'est un mécanisme mis en place en 2016 et auquel prennent part entrepreneurs et petits artisans ainsi que des organisations de la société civile. Ils proposent des actions ludiques illustrant la mise en pratique des ODD

- Le programme de Responsabilité sociale

Ce programme apporte une formation et une assistance technique aux fonctionnaires des entreprises publiques liées à la ville de Quito, sur les thèmes de l'Agenda 2030, des ODD et des modèles de gestion basés sur la Responsabilité Sociale.

- « Et toi, que fais-tu pour les ODD ? »

Programme dédié aux étudiants avec le but d'informer sur les ODD et d'encourager la formulation de propositions innovantes et d'entrepreneuriat social, en lien avec un des 169 cibles de développement.

→ 1500 participants

→ 7 créations de projets en lien avec les ODD

- Semaine du développement durable

Chaque année la ville de Quito se joint à 22 autres villes d'Amérique latine pour organiser des activités de promotion du développement durable, gratuites et ouvertes à tous les publics. Organisation de campagnes, d'activités et d'ateliers en lien avec les ODD.

→ 600 organisations participantes en 2017.

- Dialogues mensuels

Organisation de dialogue avec les entreprises privées pour sensibiliser le secteur privé aux objectifs de développement durable

→ 1867 participants au cours des deux dernières années.

- Le salon du développement durable

C'est un espace où les producteurs et les entrepreneurs locaux peuvent être formés par CONQUITO peuvent exposer des produits conformes aux objectifs des ODD. L'édition 2016 a réuni plus de 15000 participants issus de la société civile, des entreprises privées, des comités de quartiers et des universités.

Formation à la localisation des ODD 2018

La direction métropolitaine des relations internationales (DMRI) cherche à renforcer le travail de sensibilisation et de formation sur les ODD et le nouvel agenda urbain.

- Programme de renforcement des capacités des représentants de quartier
- Projet de formation de 45 membres des Unités de Participation Citoyenne
- Création d'un groupe de 60 formateurs

Ces formations se feront avec l'appui de l'équipe de e-Learning (formation sur internet) du CGLU et le réseau AL-Las (Alliance euro-latino-américaine de coopération entre villes) afin d'être reproduites dans d'autres villes et notamment à la Ville de México.

En tout : formation de 2310 personnes réparties ainsi :

- 450 représentants de quartier
- 1000 fonctionnaires (municipaux, secrétariats, entreprises municipales)
- 360 gestionnaires de participation citoyenne
- 500 jeunes représentants de quartier

3. Note technique de présentation des projets d'énergies renouvelables entre la région de Mopti et l'Ille-et-Vilaine

Avec Didier LE BOUGEANT, Conseiller départemental délégué à la solidarité et aux coopérations internationales, Sébastien LEFEUVRE, chargé de coopération décentralisée.

Un schéma régional des énergies renouvelables pour la région de Mopti (MALI) et sa mise en œuvre par la Coopération Ille-et-Vilaine Mopti, avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

La coopération entre le Conseil régional de Mopti (Mali) et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (France) date de 1984 et repose sur une convention tripartite entre la Région de Mopti, le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Association Ille-et-Vilaine Mopti. Les domaines de coopération concernent la filière laitière, les énergies renouvelables mais aussi le maraîchage, l'hydraulique, l'éducation et le système d'information géographique (SIG).

Le développement des énergies renouvelables constitue un nouvel axe de la coopération afin de répondre à la crise politique et sociale que connaît le Mali depuis plusieurs années. Il s'agit d'une part de soutenir le développement socio-économique, d'améliorer le confort et la sécurité des maliens, et d'autre part de lutter contre le réchauffement climatique, en diminuant la consommation des énergies fossiles et du bois.

Entre 2013 et 2014, un Schéma régional des énergies renouvelables a été élaboré sur la région de Mopti, en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux afin d'identifier et hiérarchiser les besoins en énergie solaire (schéma adopté par le Conseil régional de Mopti le 21 février 2015).

De 2015 à 2017, quelques projets ont été mis en œuvre de manière expérimentale dans le cadre des appels à projet climat 1 et 2 de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) du MEAE :

- Le Centre de formation agricole de la coopération a été équipé d'une installation pilote servant de lieu de démonstration pour les énergies solaires et le biogaz (pompage hydraulique par énergie solaire, électrification des salles de formation et des dortoirs, production de biogaz pour la cuisine).
- équipement en panneaux solaires de 8 structures sur 8 communes de la région de Mopti (centres de santé, écoles, périmètres maraîchers).
- installation de 2 biodigesteurs pour des éleveurs membres de coopératives

En 2017, une collaboration avec le Centre de crise du MEAE et la DAECT a permis de lancer un nouveau projet, nommé TREZOR, sur l'amélioration de la sécurisation de 10 communes, par l'installation de lampadaires solaires. Une première phase de sensibilisation à la gestion et à la gouvernance vient de se terminer, nécessitant de nombreux déplacements dans les localités de l'équipe sur place de la coopération Ille-et-Vilaine Mopti, parfois dans des situations sécuritaires délicates. Les conventions sont en cours de signature, l'appel d'offre sera lancé courant juillet pour la fourniture et l'installation des lampadaires.

En 2017 et 2018, le Département et la Région de Mopti, ont élaboré, avec l'appui technique de la Fondation énergie pour le Monde, le projet SOLSOMATI pour permettre de doter deux communes rurales de la région de Mopti d'un réseau de distribution d'électricité produite à partir de centrale hybride (fuel et solaire). Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence Française de Développement dans le cadre de la facilité de financement des collectivités (FICOL). Cette demande est en cours d'instruction.

4. « Rapport d'étonnement » de Joséphine RAYNAULD, Vice-présidente de CliMates en séance plénière :

« Je me suis demandée « qu'est ce qui étonne encore à une neuvième édition, dans laquelle on réunit les acteurs des collectivités territoriales ? Qu'est ce qui m'a étonnée et qu'est ce qui vous étonnera encore vous quand on parle de collectivités territoriales et climat ? »

L'enjeu aujourd'hui est de parler « curiosité ». Vous rendre curieux pour arrêter de parler uniquement de sensibilisation, mais créer également une atmosphère, un espace qui nous permette de parler et de revisiter encore et encore les outils qu'on doit inventer aujourd'hui. C'est l'enjeu pour nous CliMates de passer de la sensibilisation à la mobilisation. Il faut bien évidemment donner accès à l'information, mais cette information doit être performative. Il faut qu'on soit face à des acteurs qui aient une écoute active, qui se sentent mis en réseau et acteurs. Comment aujourd'hui attirer l'attention et créer cette écoute ? Dans quelle sphère et dans quels espaces ? Est-ce qu'on se contente des sphères formelles de l'éducation nationale, des différents niveaux de gouvernance nationaux et locaux ? Avec quelle méthodologie, et pourquoi ?

On a utilisé le format Talanoa pour répondre à ces questions. On a suivi les trois questions : Où est-ce qu'on est, où est-ce qu'on va et comment y aller ? Je voudrais rappeler que l'esprit Talanoa qui a été impulsé par les îles Fidji à la COP23, c'était aussi un esprit de partage. Il s'agit de partager nos histoires pour créer un sentiment de confiance entre les acteurs - or, il s'agit ici de mobiliser tous les acteurs possibles - et de créer de l'empathie, dans le but de créer des générations qui soient acteurs de ce changement. C'est le mot d'ordre de CliMates, « *empowering the climate generation* ». On est tous de cette même génération qui protège celles à venir.

On a peut parler de manière formelle des ODD pendant l'atelier mais c'était sous-jacent. C'est l'un des grands défis que l'on retrouve. On fait tous des ODD, mais on n'apporte pas spécialement ce label là à nos actions. Pourtant, les ODD constituent non seulement une feuille de route, mais aussi un outil de plaidoyer qu'on peut mobiliser ensemble pour raconter la même histoire, qu'on adapte au niveau local, et aussi un instrument de légitimité pour mieux se connecter entre acteurs.

C'est comme ça peut-être qu'on arrivera à mobiliser à la fois les acteurs gouvernementaux, mais aussi les acteurs non-étatiques, qui s'agit ici de mobiliser, parce qu'ils ont déjà les solutions, ils ont déjà implémenté et inventé. On ne parle plus d'innovation, mais de créer des choses qui sont nécessaires. On est nés dans un monde où il s'agissait déjà de lier le développement au durable.

Le mot d'ordre que je retiendrai de l'atelier, c'est encore une fois : comment créer ces espaces de dialogue pour échanger notamment les bonnes pratiques, mais aussi partager une vision ? Comment on va décliner les mêmes mots au niveau local ? En étant inclusif et incluant tous les acteurs de manière participative. Comment on en fait des moments interactifs, qui nous permettent d'interagir et de nous rendre nous-mêmes contributeurs ? Il n'y a que comme ça qu'on arrivera à cette cohérence qui a été évoquée pendant l'atelier : une cohérence de l'action gouvernementale mais aussi de l'action non-étatique, pour créer un mouvement, une transition, qui soit non seulement la transition de demain, mais aussi celle d'aujourd'hui, parce que c'est une transition qui aurait déjà du être implantée hier. »

5. Rapport de l'atelier par Madame Christel TSCHAEGLE, Responsable du service de l'action internationale, Conseil départemental de l'Essonne :

J'ai participé à l'atelier climat et action internationale des collectivités territoriales : un atelier qui s'est avéré très dense. Je vais donc essayer de restituer de façon très rapide ce qui a été dit. Les débats ont été orientés autour de trois grandes questions : où en sommes nous aujourd'hui ? Où voulons nous aller ? Comment voulons nous y parvenir ?

Le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le climat a été rappelé. Aujourd'hui, 55% de la population mondiale vit dans des villes, et les villes représentent 70% des émissions de gaz à effet de serre. Le rôle de la coopération décentralisée a été mis en avant.

Il y a trois grands enjeux autour de ces questions :

- 1) La question du financement des actions portées par la coopération décentralisée, avec le constat qu'il reste difficile de financer les projets de coopération sur les questions climat. Il y a une inquiétude autour de la prochaine carte financière de l'Union Européenne, qui ferait disparaître les fonds : OSC-AL (Organisation de la société civile – autorités locales).
- 2) La question du lien entre le local et le global a été longuement évoquée. La nécessité d'intégrer les agendas internationaux et nationaux au niveau local, au niveau des collectivités territoriales : qu'on appelle l'intégration verticale. L'accent a aussi été mis sur la nécessité de développer une intégration horizontale en travaillant sur la collaboration entre les collectivités territoriales sur des enjeux partagés. Il y a eu l'exemple de la Martinique, qui travaille avec la ville de Santiago sur la question de la gestion des mangroves.
- 3) La transversalité des questions climat. L'AFD a insisté sur le fait qu'aujourd'hui, quelques soient nos terrains d'intervention, la question du climat doit toujours être intégrée à nos projets.

Les outils identifiés pour continuer à travailler sur cette question sont :

- la nécessité d'adapter les outils financiers ;
- la nécessité d'une transition juridique abordée par la ville de Marseille, indispensable à l'accompagnement de la transition écologique et énergétique ;
- la capitalisation des bonnes pratiques et des échanges et mises en réseau des collectivités ;
- la mobilisation citoyenne, et notamment la mobilisation de la jeunesse ;
- la question des stratégies de résilience et de gestion commune des risques entre collectivités.